



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de garde d'enfant à domicile

Question écrite n° 7283

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les nombreuses interrogations suscitées par des mécanismes mis en place par l'Etat et dont il est difficile d'évaluer la portée réelle ainsi que l'efficacité. En particulier, l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) a été très critiquée, en ce qu'elle pouvait constituer un avantage abusif, au bénéfice d'un nombre réduit de familles. A titre d'information, il souhaiterait donc connaître le nombre de bénéficiaires de l'AGED à Argenteuil, Boulogne-Billancourt, Montreuil, Neuilly-sur-Seine et Paris, ainsi que le montant moyen de l'allocation versée dans chacune de ces communes.

Texte de la réponse

Il est précisé que la Caisse nationale des allocations familiales ne dispose pas de données permettant d'individualiser les bénéficiaires de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) par communes. Toutefois, les bénéficiaires de cette allocation peuvent être comptabilisés par départements. Pour ceux dans lesquels se situent les communes dont l'honorable parlementaire souhaite connaître le nombre de bénéficiaires et le montant moyen d'allocations versées, ces données, pour le quatrième trimestre 1997, sont les suivantes

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7283

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 mai 1998

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4313

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2788